

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique sur projet d'implantation de parc éolien par EDF

**De :** Salomé ROIRANT <salome.roirant@outlook.fr>

**Date :** 05/10/2020 17:51

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Michel ROIRANT

35, rue du safran

Le Petit Breuil

17700 Breuil-la-Réorte

Monsieur le Préfet,

Préfecture

La Rochelle

**Objet :** Enquête publique sur projet d'implantation de parc éolien par EDF

Monsieur le Préfet,

Habitant de la commune de Breuil-la-Réorte, je ne suis pas favorable au projet d'implantation du parc éolien "Breuil" préparé par EDF Renouvelables. Je souhaite par la présente vous en expliquer les raisons.

1/ Fin 2019, le projet de parc éolien des Chênaies Hautes (7 éoliennes), situé à cheval sur notre commune et celles de Puyrolland et Bernay-St-Martin, a été accepté par vos services; ce sont ainsi 2 éoliennes qui vont être implantées sur notre territoire, à proximité du hameau du Champ des Vignes.

Chaque éolienne aura un mât de 115 m et des pales de 65 m soit une hauteur totale de 180 m. Chaque éolienne produira environ 10 GWh/an.

La production électrique de ces deux éoliennes représentera la consommation annuelle de 11803 personnes, chauffage inclus, soit l'équivalent de la consommation de Surgères, Breuil-la-Réorte et des communes limitrophes.

Ce sera donc, déjà, une belle participation à la nécessité collective de produire des énergies renouvelables pour diversifier le parc électrique de notre pays.

2/ L'éolien est maintenant largement développé dans les communes alentour. Ainsi, depuis notre commune, 46 éoliennes font (ou feront d'ici peu) partie du paysage visuel quotidien, des Réortaises et Réortais et 10 de plus sont en

cours d'instruction. Cela si on compte uniquement celles qui sont proches. **Le réseau éolien est ici extrêmement dense.**

3/ Le projet porté par EDF, composé de 3 éoliennes, situées entre la D939 et une ligne Le Petit Breuil – Javernay **ne respecte pas le PLUi-H de notre CDC** car :

- il est situé à moins de 750m de la première habitation (506m, Le Petit Breuil)

- il est situé sur la trame verte à préserver, celle qui permet au gibier et aux animaux sauvages de circuler d'une commune à l'autre. Cette trame verte a été définie par les chasseurs et les acteurs environnementaux de la CDC.

Je ne comprends pas **pourquoi les promoteurs éoliens seraient exemptés de respecter le PLUiH alors que les habitants de la commune, eux, y sont tenus.**

4/ De plus, ce projet, combiné à 2 autres éoliennes déjà prévues à Parancay, **achève d'encercler les habitants du Grand Breuil, de Serin et de Treuil-Grand-Vent par des éoliennes.**

Par sa localisation, il accentue l'**effet de scission de notre commune** en 2 et densifie le réseau éolien dans une zone déjà très dense.

5/ Il est situé à environ 1300 m de notre **église, seule richesse patrimoniale historique de notre commune**, classée monument historique pour ses fresques du 14ème siècle, et sera donc fortement visible depuis celle-ci.

Si l'on se promène **sur les chemins tout autour de l'église, on peut compter 47 éoliennes visibles à l'oeil nu. 47. C'est déjà énorme.**

6/ Installer un parc éolien supplémentaire n'aurait absolument aucun intérêt pour notre commune. En effet, en tant qu'habitants, nous ne tirons aucun bénéfice de la présence d'éoliennes. Nous avons **100% des nuisances et 0% de l'électricité produite.**

Il serait bien **plus judicieux de s'orienter vers des énergies renouvelables** qui permettraient un réel impact sur la facture énergétique des habitants. Vers des sources d'énergies, et des manières de les exploiter adaptées à la taille de notre commune et à son futur développement, qui bénéficieraient effectivement à notre communauté et construiraient un début d'**autonomie énergétique** de sorte à nous amener vers **plus de résilience.**

7/ Par ailleurs je m'inquiète de l'impact sur les animaux.

La présence d'éoliennes **menace de faire fuir les quelques oiseaux** que nous pouvons encore apercevoir dans nos campagnes.

8/ Je m'inquiète aussi de la baisse de la valeur immobilière de ma maison. Un réseau éolien si dense et proche n'est pas un

argument favorable...

Ainsi, Monsieur le Préfet, nous sommes à saturation de cette densification du réseau éolien sur notre territoire, qui, encore une fois, ne nous amène aucun bénéfice direct, et je vous demande de bien vouloir refuser ce projet éolien.

Veillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Mr Michel ROIRANT.

